

RAPPORT FINANCIER LPOL GV FITNESS

SAISON 2024/2025

RECETTES 2024/2025

46 618,67€

provenant:

- Cotisations 2024/2025		40 511,62€	86,90%
- Recettes diverses :		6 107,05€	13,10%
. Subvention municipale	5 000,00€	10,73%	
. Intérêts sur livret	552,05€	1,18%	
. Reprise sur provision	500,00€	1,07%	
. Partenariat Mon Opticien	55,00€	0,12%	

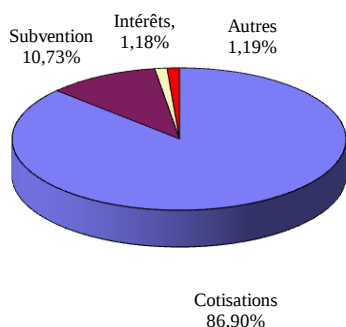
DEPENSES 2024/2025

45 566,23€

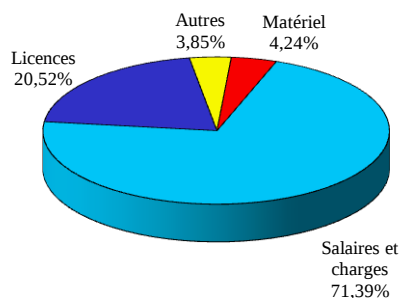
provenant:

- Salaires et charges des professeurs		32 528,68€	71,39%
. Salaires	20 228,47€	44,39%	
. Charges	8 730,71€	19,16%	
. Prestataires	3 360,00€	7,37%	
. Remplacements cours	209,50€	0,46%	
- Licences et adhésion		9 349,00€	20,52%
. Adhésion section	80,00€	0,18%	
. Licences (44,50€/prof, 29,50€/adulte, 24,50€/mineur)	9 269,00€	20,34%	
- Administration, petit matériel, frais téléphone et internet		1 757,24€	3,85%
. Frais Expert comptable (21€ par salarié & mois + autres prestations)	1 320,00€	2,90%	
. Frais administratifs (cartes adhérents, ramette papier, tampons, ...)	271,24€	0,60%	
. Frais téléphone et internet	113,08€	0,25%	
. Alimentation et boissons	45,24€	0,10%	
. Petit matériel (assiettes, verres, ...)	7,68€	0,02%	
- Matériel : Enceintes, barres lestées, steps, PC, téléphone		1 931,31€	4,24%

RECETTES 2024/2025



DEPENSES 2024/2025



SOLDE CREDITEUR 2024/2025

1 052,44€

Crédit des années antérieures :

18 424,77€

SOLDE CREDITEUR FIN D'EXERCICE 2024/2025

19 477,21€

L'excédent à hauteur de +1 052€ constaté, par rapport au budget présenté à l'AG du 17/10/2024, s'explique essentiellement par des dépenses moins importantes à hauteur de -2 683€ et des recettes en diminution de -1 631€ :

Dépenses : -2 683€

- moins-value pour le matériel à hauteur de -1 225€ : les achats prévus pour les barres lestées et les steps ont été inférieurs à ce qui avait été prévu.
- baisse des salaires et charges des professeurs soit -1 126€ : les absences des professeurs ont été plus importantes que celles prévues et le remplacement des cours de Hiit et de pilâte par un prestataire extérieur entraîne des coûts moins importants par rapport à un salarié
- moins-value des frais de l'expert-comptable de -189€
- baisse des frais administratifs de -128€
- diminution des frais de licences pour -15€

Recettes: -1 631€

- baisse de la subvention de -2 000€ : le LPOL constate une stagnation de la subvention municipale (80 000€) et le département ne verse plus les 7 € par licencié (ce qui représentait pour le LPOL 14 000 € environ)
- hausse des produits financiers (intérêts livret) de +302€
- produits reçus suite au partenariat avec "mon opticien" pour +55€
- légère hausse des cotisations pour +12€